

Gerhard Ulrich
Avenue de Lonay 17
1110 Morges

Morges, le 25.04.16

Eric Cottier, Procureur général
Avenue de Jaman 11
1005 Lausanne

Mise en demeure

Bonjour Cottier,

Par courrier du 21.03.16, je vous ai fait parvenir un document intitulé « Le Super-Franco-Verda des Vaudois ». Cela concerne le banditisme judiciaire à peine camouflé du « juge » Philippe Colelough, qui sévit dans ce canton depuis des décennies, en complicité de toute une bande de fonctionnaires, d'avocats, de notaires etc., formant la mafia de l'immobilier vaudois.



Philippe Colelough, le Super-Franco-Verda des Vaudois

Dans ce papier, les escroqueries commises dans le cadre de la succession de feu Philippe Galland ont été décrites. Voilà le résumé :

Le testament du cujus avait prévu que les trois filles, dont Michèle Herzog, hériteraient chacune le 10 % des actions de la société Fontatrez Holding SA et l'unique fils le 70 % des actions. Moyennant des opérations nébuleuses, l'héritier principal, qui avait repris la gestion avant la mort de son père en 2003, vida cette société de sa substance. Ensuite, il n'a jamais été possible d'établir la véritable valeur vénale de la société Fontatrez Holding SA. C'est pourtant la base dans toute succession. L'avocat mandaté par Michèle Herzog et par une héritière légale, Me Philippe Reymond, a affirmé pendant des années que lui et une fiduciaire avaient vérifié le contenu des comptes de Fontatrez Holding SA et en

particulier le contenu d'un important compte de titres. Il certifiait que l'estimation réalisée par cette fiduciaire était correcte. Il s'agit de fausses déclarations, car Fontatrez Holding SA a affirmé via son avocat le 18.08.09 par écrit que l'inventaire complet des titres (la pièce requise no 203) « ... n'a jamais été remise à Me Philippe Reymond ou à Michèle Herzog ».

L'avocat Philippe Reymond a donc vendu sa cliente, et puisqu'elle dénonçait cette trahison, cet avocat véreux la fit condamner par son copain affiché Philippe Colelough, « juge » au Tribunal de Montbenon/Lausanne pour prétendue atteinte à son honneur. Celui qui dit la vérité ne peut pas être puni. Il est établi que Colelough connaissait l'astuce utilisée par ces notables pour cacher jusqu'à ce jour l'inventaire le plus important de l'héritage à partager.

Nous sommes donc confrontés à une escroquerie qualifiée de la mafia immobilière vaudoise, impliquant plusieurs magistrats, autres hommes de loi etc. Le document que je vous ai envoyé le 21.03.16 explique les détails.

Or, Colelough court toujours. Il n'est pas encore derrière les verrous. Au soir du 19.04.16, j'ai distribué mon papillon avec l'invitation au vernissage de mon livre « L'Etat de droit » démasqué dans le quartier de Colelough. Celui-ci m'a couru après et a poliment insisté pour s'entretenir avec moi (voir rapport ci-joint). Le vent a donc tourné. Colelough sent les ennuis arriver. Mais pour quelles raisons, diable, ne l'avez-vous pas déjà mis en détention préventive ? Les crimes dénoncés se poursuivent d'office !

Jusqu'à présent, je me suis limité à dénoncer votre sottise hyperactive. Cependant, les évidences expliquées dans mon courrier du 21.03.16 étaient compréhensibles par des personnes non expérimentées, et certainement par vous, ayant fait des études de droit.

Par la présente, je vous mets en demeure d'agir immédiatement contre la pègre judiciaire de ce canton. Si vous n'agissez pas d'ici au 30 avril 2016, il faudra conclure que les magistrats parjures tels que Colelough exploitent un point faible du Procureur général, qui n'a plus de liberté d'action.

Veillez agréer, Cottier, mes sentiments distingués

Gerhard Ulrich

Annexe : Rapport sur l'entretien qui a eu lieu entre Philippe Colelough et Gerhard Ulrich, le soir du 19.04.16